

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 septembre 2015

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille quinze et le vingt-cinq septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Sandrine BAUDIN, Valérie BABAD, Jessy PROST, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Valérie BOUILLOUX (pouvoir à Michel SUCHET), Marie JOUBERT LAURENCIN (pouvoir à Rémi BESSON)

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Avenir et fusion de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (sous réserve d'une décision de la CCMB),
- Schéma de mutualisation,
- Décisions modificatives,
- Projet d'agenda d'accessibilité programmée (ADAP),
- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- Redevance d'occupation du domaine public,
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public,
- Protocole sur la transaction municipale et le rappel à l'ordre des mineurs,
- Subvention,
- Garantie d'emprunt,
- Véhicule publicitaire,
- Contrat de travail,
- Divers.

Monsieur le Maire propose au conseil de reporter à la prochaine réunion le point concernant le contrat de travail afin de valider juridiquement la démarche.

Il demande également le rajout du point suivant : dégrèvement SDEI.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2015 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Sandrine BAUDIN.

Avenir et fusion de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais (sous réserve d'une décision de la CCMB)

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les possibilités de regroupement suite à la loi NOTRe.

Délibérations :

Projet de schéma de mutualisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la CCMB.

Commune – Décision modificative n°1

Le conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité.

Base de Loisirs – Décision modificative n°1

Le conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité.

Assainissement – Décision modificative n°1

Le conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité.

Agenda d'accessibilité programmée

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour signer et adapter l'agenda d'accessibilité programmée.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer à 8,50 le coefficient applicable à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à compter du 1^{er} janvier 2016,
- D'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment de transmettre celle-ci au comptable public assignataire de la commune.

Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz (ROPDP)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Le rappel à l'ordre

Le conseil municipal approuve et autorise le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention et à mettre en œuvre la procédure de rappel à l'ordre.

Protocole sur la transaction municipale

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole entre le Procureur de la République et la commune de Crêches-Sur-Saône et à mettre en œuvre la procédure. Les tarifs sont également adoptés.

Versement de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour le versement d'une subvention.

Garantie d'emprunt SEMCODA

Le conseil municipal accorde sa garantie à l'emprunt contracté par la SEMCODA.

Véhicule publicitaire

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de la société VISIOCOM et autorise le Maire à signer la convention avec la société AXION – Groupe VISIOCOM.

Dégrèvement SDEI

Le conseil municipal décide l'exonération de la taxe assainissement afférente à une surconsommation.

DIVERS :

Projet de Zone d'Activité :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de création d'une ZAC de la part de la SEMA. Cette ZAC se situerait sur les terrains de Madame CHAMPALE.

Compte tenu des modifications à venir concernant la CCMB, ce projet sera étudié plus tard.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la société REFPAC a démarché la commune pour réaliser une étude et un accompagnement de la commune pour la perception de la TLPE. Celle-ci est déjà payée par les annonceurs publicitaires (environ 3 000 € par an) mais devrait être également due concernant les enseignes (montant estimé à 100 000 € par an par la société REFPAC). La société se financerait à hauteur de 15 % HT des recettes.

Une réflexion est à mener pour le prochain conseil concernant le choix d'imposition des enseignes et des exonérations éventuelles à mettre en place (enseignes de moins de 12 m² par exemple).

Dérogations dominicales :

Monsieur le Maire rappelle que la loi Macron modifie la réglementation sur le travail dominical. Ainsi la liste des dimanches où le repos est supprimé doit être impérativement établie avant le 31 décembre de l'année en cours, pour l'année suivante et ne peut excéder douze par an.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis de la Communauté de communes. Un courrier a d'ores et déjà été envoyé aux commerces de détail de la zone des Bouchardes, leur demandant de nous faire parvenir leurs demandes de dates pour l'année prochaine. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil.

Article du Journal de Saône et Loire :

Monsieur le Maire rappelle qu'un article publié en juillet 2015 dans le Journal de Saône Loire indiquait que le point d'apport volontaire (PAV) des Bouchardes n'était pas ramassé par la commune. Il rappelle que ce PAV est privé et doit donc être géré par Carrefour.

Restaurant scolaire :

Monsieur le Maire indique que compte tenu le nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire depuis la rentrée, il convient d'acheter des chaises supplémentaires. De plus, la Mairie met à disposition Madame Véronique JACQUET 1h par jour afin d'aider pour le service.

Entretiens individuels :

Monsieur le Maire rappelle que désormais le système de notation des agents communaux est remplacé par les entretiens individuels. Ceci sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Base de Loisirs :

Madame Aline MORAND indique que le bilan de la saison 2015 est plutôt positif.

Embellissement :

Madame Aline MORAND indique que la remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris aura lieu le 22 octobre à 18h00.

Voirie :

Monsieur Michel SUCHET indique que les travaux de voirie avancent bien. Les chantiers de la place de la Mairie et de l'école maternelle sont terminés. Les travaux en cours actuellement se situent le long de la RD906 et Rue des Burnays.

Culture :

*Madame Catherine PATUEL indique que la fresque des Four à Chaux est terminée et que les plaques taguées le long du terrain de foot ont été refaites.
Elle rappelle qu'une exposition d'artiste crêchois se tiendra le 17 et 18 octobre à Joug Dieu.*

Conseil Communal des Jeunes :

Madame Coralie LUTAUD indique que la mise en place de la CCJ avance. Il y a actuellement 10 enfants inscrits. Ils ont entre 10 et 15 ans.

Bâtiments :

*Monsieur Jean-Claude ARNAUD indique que les travaux de mise en accessibilité de la Mairie avancent bien.
Les fenêtres et portes de l'ancienne perception ont été changées et l'isolation refaite.*

Foyer Résidence/CCAS :

Monsieur Roger THEVENOT indique que la prochaine réunion du CCAS se déroulera le 16 octobre à 18h30.

Finances :

Monsieur le Maire demande à chaque commission de travailler sur les projets à venir et leur montant afin que la commission des finances puisse donner un avis avant le vote du budget 2016.

La séance est levée à 23h30.

***Le Maire,
Michel ROSI***